

GLENCORE — FONDERIE HORNE
COMPTE RENDU — RENCONTRE EXTRAORDINAIRE

INFORMATIONS SUR LA RENCONTRE	
DATE	12 juillet 2023
HEURE	19 h – 20 h
ENDROIT	Rencontre virtuelle
PARTICIPANTS	Voir Annexe I
OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Présenter les modalités et la méthodologie d'un projet d'étude de biosurveillance aux membres du comité de liaison <input type="checkbox"/> Obtenir l'avis de membres sur la proposition
SUJETS DISCUTÉS	<ol style="list-style-type: none"> 1. Introduction 2. Proposition d'étude sur la biosurveillance 3. Recueil des commentaires et propositions 4. Mot de la fin et prochaines étapes

NOTE D'INTRODUCTION

Transfert Environnement et Société (ci-après Transfert) a été mandaté par la Fonderie Horne (ci-après Fonderie) pour assurer l'animation et la facilitation des échanges ainsi que la prise de notes de la rencontre faisant l'objet du présent compte rendu, à titre de tiers indépendant. Ce document n'est pas un verbatim, mais rapporte les principaux éléments des échanges tenus. La vulgarisation scientifique, la transparence et la rigueur sont les principes qui ont guidé l'élaboration du présent document.

Le compte rendu est validé par les membres du Comité avant d'être rendu public, de façon à s'assurer que le document traduise avec justesse la nature des informations présentées et des échanges tenus lors de la rencontre. Le présent compte rendu se veut non-nominatif pour les membres afin de préserver leur liberté de parole. Les interventions ont été consignées dans la section durant laquelle elles ont été adressées.

La rencontre de ce soir est de nature extraordinaire (durée de 1 heure seulement et en mode virtuel). Elle répond aux attentes des membres du comité d'organiser des rencontres plus fréquemment afin de rester aux faits de l'évolution des projets du promoteur et des différents enjeux que ses opérations peuvent soulever dans le milieu.

1. Accueil et mot de bienvenue

M. Simon Landry, conseiller aux relations avec la communauté, souhaite la bienvenue aux membres et nomme les représentants de la Fonderie présents ce soir. Il s'agit de :

- Marie-Élise Viger, Directrice environnement pour les opérations métallurgiques cuivre en Amérique du Nord et aux Philippines
- Cindy Caouette, Surintendante, communications et relations avec la communauté Fonderie Horne et affinerie CCR

Dominic Vézina de Transfert est présent en tant que rapporteur.

M. Landry rappelle l'importance de cette rencontre extraordinaire du comité et remercie les membres d'être présents (virtuellement). Mme Viger prend la parole et indique que Glencore, en tant que multinationale opérant partout dans le monde, souscrit aux standards internationaux du conseil international sur les mines et métaux (ICMM), qui regroupe divers volets tels environnemental, minier, social, en ressources humaines, etc. En ce qui concerne le volet social, dit-elle, les entreprises membres ont l'obligation de bien connaître l'état de santé des populations voisines de leurs opérations.

Mme Viger ajoute que cette initiative n'est pas nouvelle; plusieurs organisations ont adressé le sujet de la biosurveillance via les récents mémoires déposés dans le cadre de la consultation gouvernementale de l'automne 2022 sur le projet de renouvellement de l'autorisation ministérielle de l'entreprise.

Sommaire

- **Une nouvelle étude de biosurveillance approfondie et réalisée conformément aux meilleures pratiques internationales pour les résidents du quartier Notre-Dame est proposée par Glencore Fonderie Horne.**
- En considérant les préoccupations de la population du quartier Notre-Dame à l'égard des émissions atmosphériques de l'entreprise, cette dernière exprime sa volonté qu'une nouvelle étude de biosurveillance approfondie et exécutée conformément aux meilleures pratiques internationales soit réalisée, **afin de fournir à ses voisins le maximum d'information sur leur niveau d'imprégnation et les risques potentiels sur leur santé.**
- C'est dans cette optique que **l'entreprise a pris l'initiative de mandater Intrinsik, une firme indépendante de renom, spécialisée en toxicologie et cumulant plus de 35 années d'expérience en environnement et santé, pour proposer les bases d'une nouvelle étude de biosurveillance,** permettant de faire progresser les discussions avec les diverses parties prenantes.

Deux objectifs sont précisés par l'équipe de la Fonderie Horne :

- Connaître le niveau actuel d'imprégnation à l'arsenic, au plomb et au cadmium de la population résidant dans le quartier Notre-Dame.

- Évaluer les risques potentiels pour la santé associés au niveau d'exposition mesurés pour l'arsenic, le cadmium et le plomb chez les résidents du quartier Notre-Dame, en se basant sur les connaissances et la littérature scientifique actuelles.

2. APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE SUGGÉRÉE

L'approche est résumée dans la présentation en annexe (public visé, méthodologie, phases proposées, parties prenantes).

Points importants discutés

- Avant d'être présenté au comité de liaison, le projet d'étude a été présenté à certaines parties prenantes par l'équipe de la Fonderie Horne.
- La démarche proposée devra être rigoureuse, transparente, validée par des pairs, être reconnue selon les meilleures pratiques mondiales, et devra répondre aux questionnements des gens avant d'être officiellement déployée.
- Processus nécessitant l'appui d'un très grand nombre pour être crédible et avoir une portée dans la communauté : la Fonderie souhaite obtenir une rétroaction sur la démarche enclenchée, à commencer par les membres du comité qui agit comme canal de communication privilégié entre la communauté et l'entreprise.
- La Direction de la Santé Publique régionale (DSP) aura à jouer un rôle clé dans le processus : ce rôle reste à déterminer en fonction de son positionnement futur vis-à-vis de l'étude. Des discussions sont en cours entre la Fonderie et la DSP. À ce jour, la DSP ne serait pas fermée à aller de l'avant avec l'étude, mais ne s'est pas positionnée formellement, car des changements organisationnels au sein de l'équipe de direction ont présentement lieu.
- Bien que Glencore Fonderie Horne pourrait financer le projet, l'entreprise ne dirigera pas la prise d'échantillons biologiques et n'aura aucun accès aux données. L'entreprise prendra connaissance du rapport final. Les résultats publics seront anonymes et les participants recevraient un rapport individuel.
- Les représentants de Ville de Rouyn-Noranda (VRN) affirment que celle-ci prendra la même position que la DSP.

Questions, idées et préoccupations soulevées par les membres aux représentants de la Fonderie

- Un citoyen mentionne que le fait que ce soit le promoteur qui initie la démarche crée une apparence de conflit d'intérêts, et que pour cette raison il ne souhaitera pas participer à l'étude si elle va de l'avant, ni à la promouvoir. Il exprime également des craintes sur le risque que les données de santé se retrouvent entre les mains de l'entreprise si l'étude est menée par des toxicologues embauchés par l'entreprise et non par la DSP.
- Suggestion que ce soit la DSP qui initie la démarche et non pas Glencore en tant que bailleur de fonds.
- Crainte que l'étude prévue remette en question les données existantes (celles de la dernière étude réalisée en 2018-2019) et amène davantage de confusion que d'éclaircissements.
- Un citoyen mentionne que la nouvelle étude est différente de celle de 2018-2019 réalisée par la DSP :
 - Elle viendrait quantifier le risque potentiel de l'exposition aux métaux lourds, en associant les résultats à des seuils de risque, ce que la précédente étude n'a pas su faire.
 - Elle permettrait d'obtenir des données supplémentaires, notamment sur l'imprégnation des ongles, un volet qui en est encore à un stade expérimental (appuie la proposition d'échantillonner les ongles d'orteil vs des doigts, car ces derniers ont un risque de contamination externe et donc peuvent corrompre les résultats.)
 - Contrairement aux prélèvements d'urine qui permettent de quantifier le niveau de risque associé à la présence d'arsenic, l'étude précédente n'a pas de valeur de référence en ce qui a trait à la présence d'arsenic sous les ongles, que l'on ne peut présentement quantifier, c'est-à-dire associer à un niveau de risque précis (ex : un type de cancer), et ce sur le long terme.
 - La nouvelle étude donnerait une signification des valeurs individuelles, ce qui n'était pas possible avant.
 - La nouvelle étude, selon le citoyen, devrait donc aller de l'avant même sans l'aval de la DSP, qui risque selon lui de se braquer, car la proposition n'est pas venue d'elle.
- Une personne suggère d'élargir l'offre de participer à l'étude aux citoyens résidents à l'extérieur du quartier Notre-Dame, une idée que la Fonderie juge bonne et dit avoir proposée à la DSP.
- Préoccupation exprimée par un citoyen sur l'inquiétude de la population face aux activités de l'entreprise et la nécessité de d'abord changer les perceptions citoyennes dans un contexte où les opérations de plusieurs mines et non seulement la Fonderie auraient un impact sur la santé des gens.
- L'évolution des travaux (projets AERIS) ne justifie pas une nouvelle étude maintenant : il faudrait attendre.
- Proposition de mener une étude auprès du personnel de la Fonderie Horne, une suggestion jugée pertinente par la Fonderie et qui a déjà été soulevée dans les discussions en cours.

- Proposition de corrélérer les échantillons avec ceux de la qualité de l'air, ce qui est prévu dans la méthodologie proposée.
- Questionnement sur l'échantillonnage au hasard comme dans l'étude de 2018-2019 vs procéder par répartition globale (âge, sexe et lieu de résidence) : ce point n'est pas encore détaillé, les résidents doivent d'abord vouloir participer à l'étude.

3. MOT DE LA FIN ET PROCHAINES ÉTAPES

La rencontre se conclut sur un engagement de l'équipe de la Fonderie à tenir les membres du comité informés de l'évolution des discussions avec les représentants du milieu (la DSP, le milieu académique, la VRN, etc.) au sujet de la mise en œuvre ou non du projet d'étude de biosurveillance. M. Landry invite les membres à participer à la prochaine rencontre qui devrait se tenir en septembre ou octobre.

Fin de la rencontre.

ANNEXE I

Liste des présences

SECTEURS	MEMBRES	PRÉSENTS	ABSENTS
Citoyens	Dave Tremblay		x
	Daniel Gagné	x	
	Conrad Bernier	x	
	Micheline Hatin		x
	Denis H. Lalonde		x
	Guy Trudel	x	
Comité de citoyens	Denise Lavallée, Comité du Vieux Noranda	x	
Municipal	Réal Beauchamp, Conseiller du district Noranda	x	
	Sylviane Legault, Coordinatrice relations avec le milieu, dossier Fonderie, Ville de Rouyn-Noranda	x	
Commerce	Francis Robichaud, Colormax	x	
Milieu préscolaire	Lynda Taddio, CPE L'Anode Magique	x	
SECTEURS	PERSONNES-RESSOURCES	PRÉSENTS	ABSENTS
Fonderie Horne	Simon Landry, Conseiller aux relations avec la communauté	x	
	Cindy Caouette, Surintendante, communications et relations avec la communauté, Opérations cuivre Amérique du Nord	x	
	Marie-Élise Viger, Directrice principale, environnement pour les opérations métallurgiques cuivre en Amérique du Nord et aux Philippines	x	
SECTEURS	OBSERVATEURS, OBSERVATRICES	PRÉSENTS	ABSENTS
Gouvernement fédéral	Yves Dumulon, Gestionnaire service aux citoyens, bureau du Député d'Abitibi-Témiscamingue Sébastien Lemire	x	
AUTRES		PRÉSENTS	ABSENTS
Transfert Environnement et Société	Dominic Vézina, facilitateur et rapporteur	x	

ANNEXE II

ORDRE DU JOUR

Comité de liaison de la Fonderie Horne
Ordre du jour
Rencontre extraordinaire du 12 juillet 2023, 19h à 20h

18h55 – Ouverture des connexions (si requis)

19h05 – Ordre du jour et mise en contexte

19h10 – Présentation du projet d'étude de biosurveillance

Objectif, public visé, méthodologie, phases proposées, parties prenantes.

Période de questions

Mot de la fin

ANNEXE III

MISE À JOUR DES STATUTS DU COMITÉ

COMITÉ DE LIAISON

FONDERIE HORNE

STATUTS

Portée — Mandat — Engagements — Composition —
Fonctionnement

Dernière mise à jour : Mars 2021

TABLE DES MATIÈRES

1. MANDAT	1
2. PORTÉE DES TRAVAUX DU COMITÉ DE LIAISON	1
3. ENGAGEMENTS DE LA FONDERIE HORNE	2
4. ENGAGEMENTS DES MEMBRES	2
5. ATTENTES ENVERS LES PERSONNES-RESSOURCES	3
6. COMPOSITION	2
7. RÈGLES DE FONCTIONNEMENT	5
8. CALENDRIER DES RENCONTRES	7

MANDAT

Le comité de liaison remplace le précédent comité des citoyens du quartier Notre-Dame, dont l'appellation et le mandat ont changé depuis la création d'un comité mixte citoyens/Fonderie Horne en 1990.

Le mandat général du comité de liaison est de servir de lieu d'échange, de partage d'information et de questionnement sur les activités et opérations de la Fonderie Horne, ainsi que sur leurs impacts et retombées.

Plus spécifiquement, le comité de liaison :

- Veille à ce que les membres soient adéquatement informés et soient en mesure de faire le suivi des activités et opérations de la Fonderie Horne, des engagements de l'entreprise, des conditions générales d'autorisation et des perspectives de développement (national ou international)
- Permet à ses membres d'exposer leurs préoccupations et de discuter des solutions face aux enjeux pouvant être soulevés par les activités et opérations de la Fonderie Horne
- Donne son avis sur les initiatives et engagements de la Fonderie Horne en matière de relations avec le milieu et de gestion environnementale dans le but de minimiser les impacts négatifs et de maximiser les retombées positives sur le milieu.

PORTÉE DES TRAVAUX DU COMITÉ DE LIAISON

La liste non exhaustive suivante présente des sujets qui pourraient être abordés par le comité de liaison lors de ses rencontres :

- Statuts du comité de liaison
 - Modifications (portée, mandat, composition, règles de fonctionnement)
- Connaissance des activités et opérations de l'usine
 - Partage de l'information et visites de sites
- Nouveaux développements et projets pilotes
 - Raisons d'être, composantes, étapes et échéanciers
- Cadre légal et réglementaire
 - Certificats d'autorisations, permis et attestations d'assainissement
 - Échantillonnage et suivi environnemental
- Gestion des impacts liés aux opérations
 - Nature des impacts
 - Mesures d'atténuation
 - Mécanisme de gestion des plaintes
- Responsabilité sociale de l'entreprise
 - Implication et appui à la communauté
 - Retombées économiques

ENGAGEMENTS DE LA FONDERIE HORNE

Dans le but de soutenir la bonne marche du comité de liaison, la Fonderie Horne s'engage à :

-
- Rendre disponible, en temps opportun, l'information non confidentielle concernant les différents aspects activités et opérations en cours ainsi que les suivis requis.
 - Vulgariser l'information scientifique et technique pour faciliter les échanges avec les membres du comité de liaison.
 - Assumer les coûts relatifs à la mise sur pied et au fonctionnement du comité de liaison (organisation des rencontres, frais logistiques, autres frais à convenir conjointement).
 - Faciliter la participation des membres par diverses mesures, dont le remboursement des frais de gardiennage et des frais de déplacement pour les participants résidant à l'extérieur de Rouyn-Noranda.
 - Analyser et faire le suivi de comment ont été prises en compte les préoccupations et les demandes exprimées par les membres du comité de liaison.
 - Faire état du système de gestion et de traitement des plaintes au comité de liaison.
 - Rendre disponibles les documents relatifs aux travaux du comité de liaison, y compris les comptes rendus approuvés par les membres présents aux réunions.
 - Produire annuellement et, suite à l'approbation du comité de liaison, rendre disponible un rapport d'activités du comité de liaison.

ENGAGEMENTS DES MEMBRES

Les membres s'engagent à contribuer au comité de liaison des façons suivantes :

- Participer bénévolement aux rencontres du comité de liaison (environ quatre rencontres par année).
- Prendre connaissance des documents et de l'information présentée sur les activités et opérations de la Fonderie Horne afin de partager leurs questions, préoccupations et commentaires en temps opportun lors des rencontres du comité de liaison.
- Relayer, dans leurs réseaux et milieux respectifs, l'information obtenue lors des rencontres du comité de liaison.
- Partager avec le comité de liaison l'information et les préoccupations de leurs réseaux et milieux respectifs.
- Participer activement à la formulation de solutions, d'actions à entreprendre et de propositions en vue d'améliorer la performance sociale et environnementale de la Fonderie Horne.
- Dans un esprit de collaboration et de co-expertise, faire des suggestions aux personnes-ressources pour résoudre des problématiques et promouvoir de bonnes relations de voisinage.
- Les membres du comité de liaison représentent les intérêts de leur secteur d'activité et de la collectivité.

ENGAGEMENT DE L'ANIMATION ET LA COORDINATION

Les personnes désignées à l'animation et à la coordination des rencontres s'engagent à :

- Assurer le bon déroulement des rencontres du comité.
- Veiller au respect et à l'application des statuts du comité.
- Faciliter les échanges entre les membres du comité de liaison et la Fonderie Horne dans le but de favoriser la transparence, le partage de l'information et le transfert de connaissance.
- Respecter les valeurs et les opinions de chacun.
- Faire preuve d'écoute, d'ouverture et de transparence.
- Dans un esprit de collaboration, encourager la recherche de solutions avec les membres du comité et la Fonderie Horne.

ATTENTES ENVERS LES PERSONNES-RESSOURCES

Le comité s'attend à ce que les personnes-ressources contribuent au comité de liaison des façons suivantes :

Dans la mesure du possible, l'information demandée par le comité de liaison est fournie en temps opportun. Le cas échéant, les personnes-ressources expliquent au comité de liaison tout éventuel refus, contrainte ou retard à livrer l'information.

Les personnes-ressources peuvent soumettre volontairement de l'information pertinente qu'elles détiennent, lorsque celle-ci est susceptible de faciliter le travail du comité de liaison.

COMPOSITION

La composition vise à inclure :

- Les citoyens les plus susceptibles d'être touchés par les activités et opérations de la Fonderie Horne, notamment ceux vivant à proximité des installations ;
- Les représentants de divers secteurs concernés ou possédant des connaissances pertinentes aux travaux du comité de liaison et soucieux de l'intérêt collectif.

Le comité de liaison veille à ce que la composition du comité reflète une représentation majoritaire des citoyens.

Lorsque plusieurs représentants d'un secteur souhaitent participer, ils doivent identifier entre eux le(s) membre(s) qui siégeront au comité de liaison. Un seul représentant de chaque organisme pourra être invité à participer.

Les personnes-ressources agissent à titre d'observateurs et s'efforcent de répondre, lorsque possible, aux demandes d'information du comité de liaison.

Afin de maintenir des échanges efficaces et de permettre une expression diversifiée d'opinion, tout en assurant une bonne diffusion de l'information, le comité de liaison est composé d'environ 10 à 20 membres.

La composition visée est la suivante :

COMPOSITION DU COMITÉ DE LIAISON		
SECTEURS/CATÉGORIES	MEMBRES	PERSONNES-RESSOURCES
Citoyens	6-11	-
Regroupements de citoyens	1-2	-
Milieu scolaire et préscolaire	1-2	-
Commerçants	1-2	-
Conseiller(ère) municipal	1	-
Milieu environnemental	-	√
Milieu de l'enseignement et de la recherche	-	√
Représentant(e) de la municipalité	-	√
Fonderie Horne	-	√
Direction de la santé publique	-	√
MELCC	-	√
Total	10-18	

RÈGLES DE FONCTIONNEMENT

Déroulement des rencontres

Les règles du comité de liaison restent souples et sans formalité excessive.

Les membres voient à favoriser un dialogue franc, honnête et courtois au cours des rencontres, dans le respect du mandat et des responsabilités du comité de liaison.

Les réunions du comité de liaison, au nombre de quatre par année, sont encadrées par un animateur indépendant pour permettre aux membres, à la Fonderie Horne et aux autres personnes-ressources d'échanger dans un climat de travail propice et efficace.

Des experts ayant travaillé sur différents aspects peuvent être invités afin de leur permettre de présenter les résultats de leurs travaux et d'échanger avec le comité de liaison sur ceux-ci.

Le comité de liaison peut émettre des avis, des propositions et des recommandations, les décisions étant prises par consensus (accord général entre membres).

Le comité de liaison peut se nommer un représentant ou porte-parole, pour fins de communications externes. Ce porte-parole doit être un citoyen du quartier Notre-Dame.

Les thèmes de discussion sont déterminés et approuvés par les membres du comité de liaison.

Des documents techniques, vulgarisés et courts, servent comme base des échanges. Sauf avis contraire, les différents documents pour les rencontres sont transmis par courriel dans un délai de 5 jours ouvrables avant chaque réunion, lorsque possible. Les membres peuvent toutefois demander qu'on leur prépare des documents imprimés.

Le comité de liaison pourrait convenir de tenir des rencontres *ad hoc* selon les situations vécues sur le terrain et/ou les besoins exprimés.

Des visites à certains secteurs d'activité de la Fonderie Horne peuvent être organisées à l'intention des membres du comité de liaison, si requis.

Ordres du jour et comptes rendus des rencontres

Une proposition d'ordre du jour sera envoyée aux membres au moins une semaine avant chaque réunion pour commentaires.

L'ordre du jour des rencontres du comité de liaison comprendra au moins les rubriques suivantes :

- Approbation de l'ordre du jour et du compte rendu
- Suivis de la rencontre précédente
- Mise à jour sur les activités et les opérations de la Fonderie Horne en lien avec le mandat du comité de liaison
- Échanges sur les sujets d'intérêt identifiés préalablement par les membres
- Rétroaction sur la rencontre et choix des sujets d'intérêt pour la prochaine rencontre

Un compte rendu est rédigé par un tiers, après chaque rencontre, et envoyé aux membres pour validation. Celui-ci comprend un tableau récapitulatif des échanges tenus ainsi qu'une liste des suivis et des résultats de la rencontre. Une période de deux semaines est octroyée aux membres pour réviser le compte rendu et transmettre leurs commentaires, le cas échéant. En l'absence de corrections majeures, le compte rendu est ajusté et considéré comme étant approuvé par les membres.

Le compte rendu est non nominatif, sauf dans le cas des informations fournies par les personnes-ressources. Il contient uniquement le nom des personnes qui ont participé à la rencontre et un exposé des délibérations.

La Fonderie Horne rend publics les comptes rendus du comité de liaison et le calendrier des rencontres.

Participation des membres et des personnes-ressources

La planification des dates de rencontre est convenue en début d'année de façon à optimiser la participation des membres du comité de liaison. La convocation aux réunions est effectuée par l'animateur indépendant.

Le quorum pour la tenue des rencontres est de 50 % des membres participants, y compris 50 % des membres citoyens, en plus de la présence des représentants de la Fonderie Horne. Le quorum est établi en fonction des réponses aux convocations.

Les membres du comité de liaison représentant des organismes peuvent désigner une personne qui peut les remplacer aux rencontres (substitut), mais doivent en aviser l'animateur avant la tenue d'une rencontre. Cette personne provient du même milieu ou réseau que le membre régulier. Les membres voient à transmettre les informations pertinentes à leurs substituts.

Si un membre ou un organisme se désiste, le comité de liaison peut le remplacer en respectant la même catégorie d'intervenant.

Si un membre s'absente lors de deux rencontres consécutives, il est invité à manifester son intérêt à poursuivre son implication au comité de liaison. Dans l'éventualité d'une troisième absence consécutive, le comité de liaison prend une décision quant au remplacement ou non du membre au sein du groupe.

Les réunions du comité de liaison ne sont pas publiques et les médias n'y sont pas invités. Toutefois, les documents issus des rencontres du comité de liaison (ordres du jour, comptes rendus, rapports annuels, etc.) sont rendus disponibles.

Les membres et personnes-ressources sont tenus de respecter la confidentialité de toute information identifiée par écrit comme étant de nature confidentielle.

Une personne qui déroge aux règles de fonctionnement du comité de liaison sera avisée et le comité de liaison pourrait lui demander de se retirer.

Les nouveaux membres recevront de l'information sur le comité de liaison, son fonctionnement, les activités passées de celui-ci et les documents d'information pertinents.

CALENDRIER DES RENCONTRES

Le calendrier proposé pour les activités du comité de liaison s'établit comme suit :

Date des rencontres trimestrielles
Décembre
Mars
Juin
Septembre

La date d'une rencontre annuelle publique du comité de liaison est à déterminer chaque année.

ANNEXE III PRÉSENTATION